

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Banque Zitouna

Siège social : 2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes : Mr Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG TUNISIE) & Mr Bessem JEDDOU (LEJ AUDIT).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2022	2021
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	5-1-1	671 809	218 342
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	59 274	285 602
Créances sur la clientèle	5-1-3	4 631 683	4 382 996
Portefeuille-titre commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	5-1-4	177 568	116 013
Valeurs immobilisées	5-1-5	109 902	103 163
Autres actifs	5-1-6	314 454	271 255
<i>Total de l'actif</i>		5 964 690	5 377 371
PASSIF			
Banque Centrale et CCP	5-2-1	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-2	69 070	133 997
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-3	5 087 220	4 499 204
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-4	0	160
Autres passifs	5-2-5	236 271	197 305
<i>Total du passif</i>		5 392 561	4 830 666
CAPITAUX PROPRES			
Capital		265 000	265 000
Réserves		179 631	135 553
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		30 000	75 000
Résultats reportés		27 074	11 035
Résultat de l'exercice		70 424	60 117
<i>Total des capitaux propres</i>	5-3	572 129	546 705
<i>Total passif et capitaux propres</i>		5 964 690	5 377 371

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2022**

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2022	2021
1. PASSIFS EVENTUELS			
- Cautions, avals et autres garanties données	6-1	110 113	99 918
- Crédits documentaires	6-2	87 405	111 972
<i>Total des Passifs éventuels</i>		197 518	211 890
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Engagements de financement en faveur de la clientèle	6-3	739 869	934 499
- Engagements sur titres	6-4	20 058	37 370
<i>Total des Engagements donnés</i>		759 927	971 869
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Garanties reçues	6-5	2 692 725	1 936 719

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Profits et revenus assimilés	<u>7-1</u>	428 276	371 498
Commissions (en produits)	<u>7-2</u>	69 946	59 365
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	<u>7-3</u>	27 052	22 333
Revenus du portefeuille d'investissement	<u>7-4</u>	1 215	1 126
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		526 489	454 322
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Charges encourues et assimilées	<u>7-5</u>	-198 701	-159 268
Commissions encourues		-5 509	-4 292
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		-	-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-204 210	-163 560
PRODUIT NET BANCAIRE		322 279	290 762
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	<u>7-6</u>	-40 406	-31 040
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	<u>7-7</u>	-	1
Autres produits d'exploitation		1 471	560
Frais de personnel	<u>7-8</u>	-112 742	-103 662
Charges générales d'exploitation	<u>7-9</u>	-56 011	-59 195
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	<u>7-10</u>	-15 252	-12 654
RESULTAT D'EXPLOITATION		99 339	84 772
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	<u>7-11</u>	-498	-2 634
Impôt sur les bénéfices	<u>7-12</u>	-28 417	-22 021
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		70 424	60 117
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		70 424	60 117
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)	<u>7-13</u>	0,266	0,227
ZAKAT PAR ACTION (DT)	<u>8</u>	0,054	0,041

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		506 610	433 523
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-202 240	-167 361
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		217 713	6 624
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-63 797	74 866
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-294 414	-639 243
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		583 978	526 448
Titres de placement / Titres de transaction		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-145 627	-163 514
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-894	-78 728
Impôts sur les sociétés		-26 731	-18 406
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		574 598	-25 791
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 215	1 126
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		-61 555	-32 882
Acquisitions cessions sur immobilisations		-23 522	-17 382
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-83 862	-49 138
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		-45 160	-922
Augmentation / diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	-
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-45 160	-922
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		445 576	-75 851
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		241 206	317 057
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	9-1	686 782	241 206

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la Banque

Banque Zitouna est une Société Anonyme au capital de 265.000.000 DT, créée en 2009, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Banque Zitouna est une Banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 265.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2022, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
MAJDA TUNISIA S.A	264 999 993	264 999 993	100%
AUTRES ACTIONNAIRES	7	7	-
Total Général	265 000 000	265 000 000	100%

Note 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

2-1. Introduction

<i>Eléments constitutifs du référentiel applicable</i>	<p>Les états financiers de la Banque Zitouna sont préparés et présentés en respectant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les principes comptables généralement admis prévus par le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie ;• Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ; et• Les principes comptables applicables aux institutions financières islamiques, telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).
---	--

<i>Hierarchie des sources réglementaires</i>	<p>Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;• Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;• Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21 à NCT 25) ;• La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41) ;• Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes ainsi que la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 et la circulaire BCT n° 2019-08 du 14 octobre 2019 ;• Les normes de comptabilité financière applicables aux institutions financières islamiques telles que publiées par l'AAOIFI. <p>En cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.</p>
---	--

Monnaie de présentation

La monnaie de présentation des états financiers est le dinar tunisien (DT).

Les montants présentés dans les états financiers de synthèse et dans les notes annexes sont exprimés en milliers de dinars (KDT), sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers de synthèse et ceux présentés dans les notes annexes.

Pour la préparation des états financiers de la Banque, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés en résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des états financiers et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les effets sur une estimation comptable d'un changement d'une donnée d'entrée ou d'un changement de technique d'évaluation sont des changements d'estimations comptables à moins qu'ils ne résultent de la correction d'erreurs d'une période antérieure. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Le recours à ces estimations et au jugement concerne notamment les éléments suivants :

- Dépréciation des créances sur la clientèle : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de financement conformément à la démarche décrite au niveau du paragraphe 4-6 de la note 4.
- Dépréciation des titres de participation : Les provisions pour dépréciation des titres de participation figurant parmi les composantes du portefeuille d'investissement sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

Note 3. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les états financiers de la Banque Zitouna sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1. Règles de prise en compte des produits

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la Banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- Une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- Une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- Une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat de la Banque au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la Banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le Conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque, sous la supervision du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

4-2. Rémunération des comptes

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la Banque, sont répartis entre la Banque et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

Par ailleurs, les exigences de l'article 47 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 ainsi que les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des

déposants, tels que prévus par la norme FAS 11 de l'AAIOFI (en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2021), mettent à la charge de la Banque l'obligation de constituer deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits (PER) et une réserve pour risque d'investissement (IRR).

- Réserve d'équilibre des profits (PER) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la Banque en tant que "*Moudhareb*". Les montants logés sous cette rubrique, sont répartis proportionnellement entre la Banque et les déposants. La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.
- Réserve pour risque d'investissement (IRR) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la Banque en tant que "*Moudhareb*". Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

4-3. Titres participatifs émis

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat "*Moudharaba*". Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable.

La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La Banque est autorisée à utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Réserve d'Equilibre des Profits (PER).

4-4. Zakat

La Banque ne procède pas à la liquidation de la Zakat puisqu'elle n'a pas été expressément mandatée à liquider la Zakat ni par une loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni par les clients.

Toutefois, la Banque procède au calcul du montant de la Zakat due par les actionnaires et par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak (titulaires des comptes participatifs, comptes Tawfir et contrats Istithmar) et les titulaires des titres participatifs et ce conformément à la norme Charaïque 35 "*La Zakat : l'Aumône légale*" et en concertation avec le comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

4-5. Règles de prise en compte des charges

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

4-6. Règles d'évaluation des créances

4-6-1. Provision à base individuelle

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêté, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision :

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe 2- Actifs incertains	20%
Classe 3- Actifs préoccupants	50%
Classe 4- Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

4-6-2. Provision à base collective

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire n° 2022-02 du 04 mars 2022 et la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 7.061 KDT au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, la dotation au titre de l'exercice 2022 s'établit à 15 528 KDT et l'encours de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 63 718 KDT au 31 décembre 2022.

4-6-3. Provisions additionnelles

Selon l'article 10 quater de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, les banques et les établissements financiers doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe 4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe 4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- Des produits réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des banques et des établissements financiers ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- Des provisions constituées conformément au paragraphe 4-6-1 supra.

4-6-4. Valeur des biens IJARA

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la "technique Ijara" est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 30% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

4-7. Règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, l'évaluation des titres détenus par la Banque est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

4-8. Portefeuille encaissement et comptes exigibles après encaissement

Les éléments détenus par la Banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers. La Banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

4-9. Opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet

Les opérations effectuées par la Banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

4-10. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

- | | |
|----------------------------------|-----|
| • Immeubles | 05% |
| • Agencement et Aménagement | 10% |
| • Matériel et mobilier de bureau | 10% |
| • Matériel de transport | 20% |
| • Matériel informatique | 20% |
| • Droits d'usage | 04% |
| • Logiciels informatiques | 33% |

4-11. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

4-12. Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la Banque sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

4-12-1. Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

4-12-2. Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la Banque et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des contributions d'assurance Takaful appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la Banque est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de la Banque, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, la Banque cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, la Banque, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance Takaful, une retraite par capitalisation.

Par ailleurs la Banque a souscrit au profit de son personnel une assurance-Takaful de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

4-13. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la Banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs de la Banque et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4-14. Cotisations au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)

Les articles 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ont institué le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) et ont prévu l'obligation des banques d'y adhérer.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1^{er} février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque Banque adhérente à 0,3% TTC de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Vu la spécificité des dépôts de la Banque Zitouna et afin de se conformer aux normes bancaires islamiques et spécifiquement le principe de partage des pertes et profits, la cotisation au FGDB relative aux dépôts d'investissements est supportée par les déposants par prélèvement des profits leur revenant. Cette charge est affectée à la rubrique CH1 "Charges encourues et assimilées" de l'état du résultat.

Pour la cotisation au FGDB relative aux dépôts autres que les dépôts d'investissement, la charge est affectée à la rubrique CH7 "Charges générales d'exploitation" de l'état de résultat.

4-15. Résultat de base par action

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Banque divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

Note 5. Notes relatives au bilan :

5-1. Actif

5-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 671 809 KDT contre 218 342 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 208% soit 453 467 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Caisse	52 669	44 222	8 447	19
Comptes ordinaires BCT	619 096	174 075	445 021	256
Chèques Postaux	44	45	-1	-2
Total	671 809	218 342	453 467	208

5-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers s'élève au 31/12/2022 à 59 274 KDT contre 285 602 KDT au 31/12/2021 enregistrant une baisse de -79% soit -226 328 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Créances sur les établissements Bancaires	(i)	34 137	260 466	-226 329	-87
Créances sur les établissements Financiers	(ii)	25 137	25 136	1	0
Total		59 274	285 602	-226 328	-79

(i) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Moudharaba interbancaire	13 123	226 881	-213 758	-94
Financement Mourabaha	5 931	9 885	-3 954	-40
Comptes correspondants NOSTRI	14 974	23 549	-8 575	-36
Comptes correspondants LORI	-	-	-	-
Créances rattachées sur Moudharaba interbancaire	30	19	11	58
Créances rattachées sur financement Mourabaha	79	132	(53)	-40
Total	34 137	260 466	-226 329	-87

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Certificats de leasing	25 000	25 000	-	0
Créances sur les autres établissements Financiers	1	3	-2	-67
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	136	133	3	2
Total	25 137	25 136	1	0

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Entre un 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Sans maturité	Total
Certificat de leasing	25 000	0	0	0	0	0	25 000
Créances sur les autres établissements Financiers	0	0	0	0	0	2	2
Moudharaba interbancaire	0	0	13 123	0	0	0	13 123
Comptes correspondants NOSTRI	0	0	0	0	0	14 974	14 974
Comptes correspondants LORI	0	0	0	0	0		0
Financement Mourabaha	988	988	1 977	1 977	0	0	5 930
Créances rattachées	215	0	30	0	0	0	245
Total	26 203	988	15 130	1 977	0	14 976	59 274

5-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 4 631 683 KDT contre 4 382 996 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 6% soit 248 687 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Portefeuille Mourabaha (*)	(i)	3 522 714	3 239 559	283 155	9
Portefeuille ventes Khadamet (*)	(ii)	1 402	852	550	65
Financement Wakala Bel Istithmar (*)	(iii)	143 951	235 745	-91 794	-39
Portefeuille Ijara (*)	(iv)	590 460	571 355	19 105	3
Comptes débiteurs de la clientèle	(v)	3 391	2 864	527	18
Autres financements à la clientèle	(vi)	345 829	288 716	57 113	20
Arrangements et Rééchelonnements	(vii)	106 219	94 548	11 671	12
Produits constatés d'avance	(viii)	-652	(1 295)	643	-50
Créances rattachées aux créances de la clientèle	(ix)	91 217	83 614	7 603	9
Total brut		4 804 531	4 515 958	288 573	6
Provisions à base individuelle	(x)	(61 891)	(49 241)	(12 650)	26
Provisions additionnelles	(x)	(21 853)	(17 865)	(3 988)	22
Provisions collectives	(x)	(63 718)	(48 190)	(15 528)	32
Produits réservés	(xi)	(25 386)	(17 666)	(7 720)	44
Total net		4 631 683	4 382 996	248 687	6

La ventilation des créances brutes sur la clientèle au 31 décembre 2022 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Sans maturité	Total
Portefeuille financement (Mourabaha, khadamet & Ijara)	895 310	583 302	526 530	1 734 772	624 831	-	4 364 745
Compte débiteur de la clientèle	-	-	-	-	-	3 391	3 391
Autres financements à la clientèle	9 425	7 039	12 683	49 179	17 691	249 813	345 830
Créances rattachées	35 194	17 545	16 398	22 080	-	-	91 217
Total	939 929	607 886	555 611	1 806 031	642 522	253 204	4 805 183

(i) Portefeuille Mourabaha :

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la "technique Mourabaha".

(ii) Ventes Khadamet :

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique "ventes Khadamet".

(iii) Financement Wakala Bel Istithmar :

Il s'agit des opérations par laquelle la Banque mandate ses clients pour investir, en son nom et pour son compte, ses fonds dans des actifs, pendant une période déterminée, et ce, avec ou sans restriction.

(iv) Portefeuille Ijara :

Le portefeuille Ijara enregistre l'ensemble des opérations par lesquelles la Banque procède à l'acquisition d'actifs et leur appropriation puis leur location au profit des professionnels en leur accordant l'option d'achat.

(v) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires (relevant des classes 0 et 1). L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(vi) Autres financements à la clientèle :

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2022, à 345 829 KDT et se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Encours des créances douteuses ^(*)	(a)	283 105	241 515	41 590	17
Valeurs impayées des créances saines		62 724	47 201	15 523	33
Total		345 829	288 716	57 113	20

^(*) Hors créances rattachées.

(a) La défalcation de l'encours des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Créances de la classe 2		25 139	19 036	6 103	32
Créances de la classe 3		55 534	72 366	-16 832	-23
Créances de la classe 4		202 432	150 113	52 319	35
Total		283 105	241 515	41 590	17

(vii) Arrangements et rééchelonnements :

Il s'agit de l'encours des créances restructurées dans le cadre des opérations de renégociation visées par l'article 12 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

(viii) Produits constatés d'avance :

Il s'agit des profits non acquis sur opérations Mourabaha comptabilisés suite à la révision des taux de rendement effectif des financements ayant bénéficié des moratoires généralisés ou sur demande dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux particuliers prévues par les différentes circulaires de la BCT en réponse à la pandémie COVID-19 ;

(ix) Créances rattachées aux créances de la clientèle :

Figurent sous cet intitulé les profits courus et non échus à la date de reporting sur l'ensemble des opérations de financement.

(x) La reconstitution du stock des provisions au 31/12/2022 se détaille comme suit :

Libellé	Stock au 31/12/2021	Dotation 2022	Reprise 2022	Stock au 31/12/2022
Provision pour créances douteuses	49 241	21 232	-8 582	61 891
Provisions additionnelles	17 865	8 771	-4 783	21 853
Provision collective	48 190	15 528	-	63 718
Total Général	115 296	45 531	-13 365	147 462

(xi) Produits réservés :

Figurent sous cet intitulé les profits courus (échus et non échus) dont la constatation en produits se trouve être différée jusqu'à encaissement effectif, en raison du caractère douteux pesant sur le recouvrement des créances s'y rapportant.

5-1-4. Portefeuille d'investissement

Cette rubrique est passée de 116 013 KDT au 31/12/2021 à 177 568 KDT au 31/12/2022 enregistrant ainsi une hausse de 53% soit 61 555 KDT. Le solde de la rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Titres de participation	(i)	180 718	119 163	61 555	52
Emprunt National sans intérêts		-	-	-	0
Titres participatifs acquis	(ii)	2 000	2 000	-	0
Créances rattachées aux titres d'investissement		-	-	-	0
Total brut		182 718	121 163	61 555	51
Provision pour dépréciations de titres		(5 150)	(5 150)	-	0
Total net		177 568	116 013	61 555	53

(i) Les titres de participation se détaillent comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisition / Libération	Cession/Transfert	Valeur brute au 31/12/2022	Part dans le capital
Participation dans les Entreprises liées	91 949	64 115	0	156 064	
Zitouna Capital	499	0	0	499	50,44%
Zitouna Moucharaka	36 000	0	0	36 000	82,76%
Zitouna Moucharaka II	27 330	20 520	0	47 850	80,91%
FCPR MOURAFIK	15 000	7 500	0	22 500	93,75%
FCPR MOURAFIK II	0	19 500	0	19 500	100%
ZITOUNA PAIEMENT	6 120	0	0	6 120	51,00%
ZITOUNA TAMKEEN	5 000	16 595	0	21 595	76,00%
Majda Smart Solutions	2 000	0	0	2 000	40,00%
Participation dans les Entreprises associées	7 500	140	0	7 640	
ZITOUNA TAKAFUL	7 500	0	0	7 500	30,00%
Zitouna Academy	0	140	0	140	20,00%
Autres Participations	19 714	0	2 700	17 014	
ZITOUNA FINANCE	1 000	0	0	1 000	20,00%
Fcp Al Kaouthar	10	0	0	10	10,00%
Zitouna LLD	150	0	0	150	30,00%
GREEN LABEL OIL	1 500	0	0	1 500	2,12%
STE BRIQUETERIE BIR MCHERGA	1 000	0	0	1 000	1,48%
APTBEF	1	0	0	1	0,10%
TDF III	1 000	0	0	1 000	5,00%
SIBTEL	53	0	0	53	1,06%
CARTHAGO SANITAIRE	4 000	0	1 500	2 500	4,17%
STE PROINJECT	3 000	0	600	2 400	3,74%
STE UNIPACK	3 000	0	600	2 400	2,70%
CLSB	5 000	0	0	5 000	5,83%
Total général	119 163	64 255	2 700	180 718	

5-1-5. Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 109 902 KDT contre 103 163 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 7% soit 6 739 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Immobilisations incorporelles					
Logiciels		18 985	15 465	3 520	23
Droit d'usage		4 217	3 994	223	6
Fonds de commerce		679	679	-	0
Logiciels en cours		2 385	3 790	-1 405	-37
Sous-total (I)	(i)	26 266	23 928	2 338	10
Immobilisations corporelles					
Terrains		17 811	17 811	-	0
Constructions		50 640	46 716	3 924	8
Agencements et aménagements		63 313	53 893	9 420	17
Matériels de transport		3 809	2 868	941	33
Matériels et équipements de bureau		9 528	9 145	383	4
Serveurs		7 519	7 519	-	0
Matériels informatiques		29 808	25 554	4 254	17
Autres matériels		1 923	1 762	161	9
Constructions en cours		892	896	-4	0
Agencements et aménagements en cours		23	108	-85	-79
Sous-total (II)	(ii)	185 266	166 272	18 994	11
Total brut (I) + (II)		211 533	190 200	21 333	11
Amortissements des immobilisations incorporelles	(i)	(15 009)	(12 036)	(2 973)	25
Amortissements des immobilisations corporelles	(ii)	(86 272)	(74 653)	(11 619)	16
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(i)	-	-	-	0
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	(ii)	(349)	(348)	(1)	1
Total net		109 902	103 163	6 739	7

(i) Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2022, comme suit :

	Logiciels	Droits d'usage	Fonds de commerce	Logiciels en cours	Total
<u>Coût d'acquisition</u>					
+ En début de l'exercice (a)	15 465	3 994	679	3 790	23 928
+ Acquisitions	1 417	223		698	2 338
± Transferts	2 103	-	-	(2 103)	-
- Sorties	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (1)	18 985	4 217	679	2 385	26 266
<u>Amortissement</u>					
+ En début de l'exercice (b)	10 893	1 075	68	-	12 036
+ Dotation de l'exercice	2 777	163	33	-	2 973
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (2)	13 670	1 238	101	-	15 009
<u>Provisions pour dépréciation</u>					
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	-	-
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-
- Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (3)	-	-	-	-	-
VNC au 31/12/2022 [(1)-(2)-(3)]	5 315	2 979	578	2 385	11 257
VNC au 31/12/2021 [(a)-(b)-(c)]	4 572	2 919	611	3 790	11 892

(ii) Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2022, comme suit :

	Terrains	Constructions	Agencements et aménagements	Matériels de transport	Matériels et équipements de bureau	Serveurs	Matériels informatiques	Autres matériels	Constructions en cours	Agencements et aménagements en cours	Total
Coût d'acquisition											
+ En début de l'exercice (a)	17 811	46 716	53 893	2 868	9 145	7 519	25 554	1 762	896	108	166 272
+ Acquisitions	-	3 026	9 312	1 357	727	-	4 254	161	894	23	19 754
± Transferts	-	898	108	-	-	-	-	-	(898)	(108)	-
± Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Sorties	-	-	-	(416)	(344)	-	-	-	-	-	(760)
A la clôture de l'exercice (1)	17 811	50 640	63 313	3 809	9 528	7 519	29 808	1 923	892	23	185 266
Amortissement											
+ En début de l'exercice (b)	-	18 958	26 224	2 268	4 914	5 120	16 623	546	-	-	74 653
+ Dotation de l'exercice	-	2 380	4 953	332	736	762	3 025	90	-	-	12 278
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	(416)	(243)	-	-	-	-	-	(659)
A la clôture de l'exercice (2)	-	21 338	31 177	2 184	5 407	5 882	19 648	636	-	-	86 272
Provisions pour dépréciation											
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	-	-	-	-	-	337	12	349
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	337	12	349
VNC au 31/12/2022 [(1)-(2)-(3)]	17 811	29 302	32 136	1 625	4 121	1 637	10 160	1 287	555	11	98 645
VNC au 31/12/2021 [(a)-(b)-(c)]	17 811	27 758	27 669	600	4 231	2 399	8 931	1 216	560	96	91 271

5-1-6. Autres actifs

Le solde des autres actifs s'élève au 31/12/2022 à 314 454 KDT contre 271 255 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 16% soit 43 199 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Débiteurs divers	(i)	25 560	13 792	11 768	85
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	46 424	28 940	17 484	60
Comptes de régularisation	(iii)	241 749	228 102	13 647	6
Non valeurs	(iv)	26	76	-50	-66
Siège, succursale et agences		-	-	-	-
Biens récupérés destinés à la vente	(v)	1 683	1 441	242	17
Total brut		315 442	272 351	43 091	16
Provision pour dépréciations des autres actifs		(988)	(1 096)	108	-10
Total net		314 454	271 255	43 199	16

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et cautionnements versés		71	71	-	0
Avances sur commandes		61	-	61	100
Retenue à la source		155	204	-49	-24
TVA déductible		2 891	260	2 631	1012
Avance sur impôt IS		15 053	6 193	8 860	143
Autres débiteurs divers		7 329	7 064	265	4
Total		25 560	13 792	11 768	85

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Biens Mourabaha		27 148	13 830	13 318	96
Biens Ijara		19 170	15 050	4 120	27
Biens Khadamet		106	60	46	77
Total		46 424	28 940	17 484	60

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Débites à régulariser et divers	70 455	75 388	-4 933	-7
Fournisseurs Mourabha	165 077	142 796	22 281	16
Fournisseurs Ijara	-	4 391	-4 391	-100
Charges payées ou comptabilisées d'avance	6 217	5 527	690	12
Compte d'ajustement devise	-	-	-	0
Total	241 749	228 102	13 647	6

(iv) Les non valeurs, constituées des charges à répartir et des frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Charges à répartir sur plusieurs exercices	22	22	-	0
Frais d'émission des titres participatifs	4	54	-50	-93
Total	26	76	-50	-66

(v) Biens récupérés destinés à la vente :

Suite à la résiliation par voie judiciaire des contrats de financement, ces biens sont désormais recouvrables par le biais d'une transaction de cession plutôt que par l'utilisation continue. Ces biens répondent, ainsi, aux conditions de leur classification en tant qu'actifs destinés à la vente prévue par la norme internationale d'information financière l'IFRS 5 (n'ayant pas de similaire en Tunisie) et sont traités conformément aux exigences de cette norme.

5-2. Passif

5-2-1. Banque centrale, CCP

Cette rubrique accuse au 31/12/2022 un solde nul :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Wakala Bil Istithmar	-	-	-	-
Dettes rattachées sur Wakala Bil Istithmar	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

5-2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 69 070 KDT contre 133 997 KDT au 31/12/2021 enregistrant une baisse de 48% soit 64 927 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs des établissements Bancaires	(i)	-	95 562	-95 562	-100
Dépôts des établissements Financiers	(ii)	69 070	38 435	30 635	80
Total		69 070	133 997	-64 927	-48

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Comptes de correspondants NOSTRI		-	684	-684	-100
Comptes de correspondants LORI		-	-	-	0
Moudharaba interbancaire		-	94 400	-94 400	-100
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements bancaires		-	478	-478	-100
Total		-	95 562	-95 562	-100

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts des établissements Financiers		67 358	38 435	28 923	75
Contrats Istithmar		1 680	-	1 680	100
Dettes rattachées aux contrats Istithmar		32	-	32	100
Total		69 070	38 435	30 635	80

La répartition des dépôts des établissements bancaires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Sans maturité	Total
Contrats Istithmar	1 680	-	-	-	-	-	1 680
Comptes de correspondants NOSTRI	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des établissements Financiers	-	-	-	-	-	67 358	67 358
Moudharaba interbancaire	-	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	32	-	-	-	-	-	32
Total	1 712	0	0	0	0	67 358	69 070

5-2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de la rubrique Dépôts de la clientèle s'élève au 31/12/2022 à 5 087 220 KDT contre 4 499 204 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 13% soit 588 016 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Comptes à vue	(i)	1 294 242	1 210 599	83 643	7
Comptes d'épargne	(ii)	2 666 501	2 373 621	292 880	12
Autres produits financiers	(iii)	582 818	451 079	131 739	29
Comptes dépôts participatifs	(iv)	352 425	310 606	41 819	13
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	179 195	144 366	34 829	24
Dettes rattachées aux dépôts de la clientèle		12 039	8 933	3 106	35
Total		5 087 220	4 499 204	588 016	13

La répartition des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	-	64 712	64 712	776 545	388 273	1 294 242
Comptes d'épargne	-	-	133 325	666 625	1 866 551	2 666 501
Autres produits financiers	439 993	64 747	55 583	20 561	1 935	582 818
Comptes de dépôts participatifs	-	17 621	17 621	211 455	105 728	352 425
Autres sommes dues à la clientèle	-	17 919	17 919	143 357	-	179 195
Dettes rattachées	8 923	1 888	1 228	-	-	12 039
Total	448 916	166 887	290 387	1 818 543	2 362 487	5 087 220

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Comptes chèques entreprises	454 052	410 314	43 738	11
Comptes chèques particuliers	571 577	529 125	42 452	8
Comptes réglementés en devises	260 035	260 102	-67	0
Comptes réglementés en dinars	8 578	11 058	-2 480	-22
Total	1 294 242	1 210 599	83 643	7

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Compagnies d'assurances	356	3 800	-3 444	-91
Entreprises publiques	780	1 026	-246	-24
Autres clientèles commerciales	452 923	408 393	44 530	11
Non-résidents	268 653	268 249	404	0
Clients particuliers	571 530	529 131	42 399	8
Total	1 294 242	1 210 599	83 643	7

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Hissab Tawfir	2 609 427	2 357 450	251 977	11
Comptes épargne Immobilier	34 511	10 173	24 338	239
Comptes épargne Auto	11 561	2 773	8 788	317
Comptes épargne hajj	11 002	3 225	7 777	241
Total	2 666 501	2 373 621	292 880	12

(iii) Le solde des autres produits financiers s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Contrats Wakala Bel Istithmar	476 436	355 201	121 235	34
Contrats Istithmar	106 382	95 878	10 504	11
Total	582 818	451 079	131 739	29

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Comptes participatifs entreprises	247 373	207 131	40 242	19
Comptes en dinars convertibles	15 705	14 205	1 500	11
Comptes en devise	89 347	89 270	77	0
Total	352 425	310 606	41 819	13

(v) Le solde des sommes dues à la clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Comptes indisponibles	24 159	22 380	1 779	8
Autres comptes	26 173	24 620	1 553	6
Réserve d'Equilibre de Profit (PER)	7 302	-	7 302	100
Réserve pour Risque d'Investissement (IRR)	100	100	-	0
Gage de sérieux (<i>Hamech El Jedeya</i>) (**)	10 822	12 154	- 1332	-11
Autres provisions constituées par la clientèle	110 639	85 112	25 527	30
Total	179 195	144 366	34 829	24

(**) Le gage de sérieux est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non aboutissement.

5-2-4. Dettes de financements et ressources spéciales

Cette rubrique accuse au 31/12/2022 un solde nul contre 160 KDT au 31/12/2021. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Dettes de financements	-	159	-159	-100
Dettes rattachées	-	1	-1	-100
Total	-	160	-160	-100

5-2-5. Autres passifs

Les autres passifs s'élèvent au 31/12/2022 à 236 271 KDT contre 197 305 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 20% soit 38 966 KDT. Ils s'analysent comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Comptes de régularisation	(i)	113 517	90 548	22 969	25
Créditeurs divers	(ii)	98 269	89 919	8 350	9
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	15 281	9 638	5 643	59
Siège, succursale et agences		29	228	-199	-87
Provisions pour risques et charges	(iv)	7 843	5 768	2 075	36
Provisions sur engagements Hors Bilan douteux		1 332	1 204	128	11
Total		236 271	197 305	38 966	20

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Charges à payer		21 051	17 633	3 418	19
Charges à payer sur titres participatifs		953	1 330	-377	-28
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		231	195	36	18
Crédits à régulariser et divers		40 730	31 650	9 080	29
Compensation à régler		50 420	39 660	10 760	27
Compte d'ajustement devise		132	80	52	65
Total		113 517	90 548	22 969	25

(ii) Les créiteurs divers se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Fournisseurs Murabaha	-	20 557	-20 557	-100
Fournisseurs Ijara	20 046	20 538	-492	-2
Fournisseurs Khadamet	109	64	45	70
Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)	-	-	-	-
Autres Fournisseurs	12 816	16 667	-3 851	-23
Organismes de prévoyance sociale	8 058	6 364	1 694	27
Etat impôts et taxes	50 591	21 005	29 586	141
Autres Créiteurs divers	6 649	4 724	1 925	41
Total	98 269	89 919	8 350	9

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Comptes exigibles après encaissement	379 953	295 407	84 546	29
Portefeuille encaissement	(364 672)	(285 769)	(78 903)	28
Total	15 281	9 638	5 643	59

(iv) Les provisions pour risques et charges sont analysées comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Provision pour affaires litigieuses	2 732	2 394	338	14
Provision pour risques et charges	5 111	3 374	1 737	51
Total	7 843	5 768	2 075	36

5-3. Capitaux propres

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31/12/2022 à 572 129 KDT contre 546 705 KDT au 31/12/2021.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de Réinvest.	Autres Capitaux Propres	Report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2020	265 000	28 500	3 915	58 000	75 000	4 762	51 411	486 588
Augmentation du capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves	0	0	2 809	42 330	0	-45 139	0	0
Report à nouveau	0	0	0	0	0	51 411	-51 411	0
Affectation du résultat de l'exercice	0	0	0	0	0	0	60 117	60 117
Solde au 31/12/2021	265 000	28 500	6 723	100 330	75 000	11 035	60 117	546 705
Augmentation du capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves	0	0	3 558	40 520	0	-44 078	0	0
Autres Cap. Propres	0	0	0	0	-45 000	0	0	-45 000
Report à nouveau	0	0	0	0	0	60 117	-60 117	0
Affectation du résultat de l'exercice	0	0	0	0	0	0	70 424	70 424
Solde au 31/12/2022	265 000	28 500	10 281	140 850	30 000	27 074	70 424	572 129

5-4. Répartition des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1an et 5 ans	Plus de 5 ans	Sans maturité	Total
Actif							
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	0	0	0	0	0	671 809	671 809
Créances sur les établissements bancaires et financiers	26 204	988	15 130	1 977	0	14 975	59 274
Créances sur la clientèle	939 929	607 887	555 611	1 806 032	642 521	79 703	4 631 683
Portefeuille Titre –Commercial	0	0	0	0	0	0	0
Portefeuille Titre d'investissement	0	0	1 800	8 000	2 000	165 768	177 568
Valeurs Immobilisées	4 060	4 048	7 925	42 666	30 441	20 762	109 902
Autres actifs	0	0	0	0	0	314 454	314 454
Total Actif	970 193	612 923	580 466	1858 675	674 962	1 267 471	5 964 690
Passif							
Banque Centrale et CCP	0	0	0	0	0		0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 712	0	0	0	0	67 358	69 070
Dépôts et avoirs de la clientèle	448 916	166 888	290 388	1 818 543	2 362 485	0	5 087 220
Dettes de financements et ressources spéciales	0	0	0	0	0	0	0
Autres Passifs	0	1 188	0	0	0	235 083	236 271
Capitaux Propres	0	0	0	0	0	542 129	542 129
Titres participatifs	0	0	0	30 000	0	0	30 000
Total Passif	450 628	168 076	290 388	1 848 543	2 362 485	844 570	5 964 690
Position Nette	519 565	444 847	290 078	10 132	-1 687 523	422 901	0

Note 6 Notes relatives aux engagements hors bilan :

6-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2022, à 110 113 KDT contre 99 918 KDT au 31/12/2021. Il se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
En faveur de la clientèle				
Garanties émises	4 589	6 947	-2 358	-34
Cautions pour marchés	72 556	63 123	9 433	15
Cautions diverses	32 968	29 848	3 120	10
Total	110 113	99 918	10 195	10

6-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022, à 87 405 KDT contre 111 972 KDT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations		
			Montant	(%)	
Ouverture de crédits documentaires	65 845	90 999	-	25 154	-28
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	21 560	20 973		587	3
Total	87 405	111 972	-24 567		-22

6-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la Banque s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31/12/2022 à 739 869 KDT.

6-4. Engagements sur titres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022, à 20 058 KDT contre 37 370 KDT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Titres à recevoir	20 058	37 370	-17 312	-46
Total	20 058	37 370	-17 312	-46

6-5. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31/12/2022, à 2 692 725 KDT. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Garanties reçues des banques	-	-	-	0
Garanties reçues de l'ETAT	113 809	222 489	-108 680	-49
Garanties reçues de la clientèle	2 578 916	1 714 230	864 686	50
Total	2 692 725	1 936 719	756 006	39

6-6. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31/12/2022 et au 31/12/2021 comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Achat au comptant	30 241	9 957	20 284	204
Vente au comptant	17 029	7 385	9 644	131
Total	47 270	17 342	29 928	173

Note 7. Notes relatives à l'état de résultat :

7-1. Profits et revenus assimilés

Les profits et revenus assimilés s'élèvent, en 2022, à 428 276 KDT contre 371 498 KDT, en 2021, enregistrant une augmentation de 56 778 KDT. Le détail se présente comme suit :

		2022	2021	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	21 244	17 276	3 968	23
Produits sur opérations de financement	(ii)	401 437	348 882	52 555	15
Revenus assimilés	(iii)	5 595	5 340	255	5
Total		428 276	371 498	56 778	15

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

		2022	2021	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Moudharaba interbancaire		18 376	13 062	5 314	41
Produits sur certificats de leasing		2 375	3 464	-1 089	-31
Produits sur financement Mourabha		493	750	-257	-34
Total		21 244	17 276	3 968	23

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

		2022	2021	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Mourabha		311 326	265 319	46 007	17
Produits sur financement Ijara		74 191	69 939	4 252	6
Produits sur opérations de vente Khadamet		118	108	10	9
Produits sur opérations de fin Wakala Bel Istithmar		15 802	13 516	2 286	17
Total		401 437	348 882	52 555	15

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

7-2. Commissions

Les commissions s'élèvent, en 2022, à 69 946 KDT contre 59 365 KDT, en 2021, enregistrant une augmentation de 10 581 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2022	2021	Variations	
			Montant	(%)
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	20 400	16 145	4 255	26
Commissions de bancassurance	2 830	2 781	49	2
Commissions sur opérations sur titres	85	70	15	21
Commissions de tenue de comptes	11 413	9 873	1 540	16
Commissions sur activités de commerce international	4 595	3 555	1 040	29
Commissions sur activités monétiques	8 663	7 407	1 256	17
Commissions sur les opérations téléinformatiques	2 018	1 828	190	10
Commissions sur les financements	19 942	17 706	2 236	13
Total	69 946	59 365	10 581	18

7-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Cette rubrique s'élève, en 2022, à 27 052 KDT contre 22 333 KDT, en 2021, et s'analyse comme suit :

	2022	2021	Variations	
			Montant	(%)
Gains de change	40 323	28 503	11 820	41
Pertes de change	(13 271)	(6 170)	(7 101)	115
Total	27 052	22 333	4 719	21

7-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'élève, en 2022, à 1 215 KDT, et s'analyse comme suit :

	2022	2021	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur titres participatifs acquis	170	170	-	0
Dividendes reçus sur titres de participations	1 045	956	89	9
Total	1 215	1 126	89	8

7-5. Charges encourues et assimilées

Les charges encourues et assimilées s'élèvent, en 2022, à 198 701 KDT contre 159 268 KDT, en 2021, enregistrant une augmentation de 39 433 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2022	2021	Variations	
			Montant	(%)
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	8 868	6 036	2 832	47
Charges sur opérations avec la BCT	1 239	-	1 239	100
Charges sur les dépôts de la clientèle (i)	183 028	147 287	35 741	24
Charges sur titres participatifs émis	5 511	5 890	-379	-6
Résorptions des frais d'émission des T.P	55	55	-	0
Total	198 701	159 268	39 433	25

(i) Les charges sur les dépôts de la clientèle se détaillent comme suit :

		2022	2021	Variations	
				Montant	(%)
Charges sur dépôts participatifs (1)		12 759	10 503	2 256	21
Charges sur comptes Tawfir (2)		131 602	108 649	22 953	21
Charges sur comptes Istithmar (3)		7 130	7 033	97	1
Charges sur comptes Istithmar Mouajah		31 537	21 102	10 435	49
Total		183 028	147 287	35 741	24

- (1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs des entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.
- (2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.
- (3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la Banque, se présentent comme suit :

Nature de dépôt	Taux de profit
Comptes participatifs entreprises	2,00%
Comptes spéciaux en dinar convertible	4,69%
Comptes étrangers en dinar convertible	4,69%
Comptes PPR en dinar convertible	4,88%
Comptes Tawfir	4,95%

Plan épargne	3,00%
Contrats Istithmar : 3 mois < Maturité < 6 mois	5,72%
Contrats Istithmar : 6 mois < Maturité < 12 mois	6,11%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	6,59%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	7,12%

7-6. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le coût du risque relatif aux créances ainsi qu'autres éléments d'actifs et de passifs a enregistré en 2022 une hausse de 9 366 par rapport à 2021, Le détail se présente comme suit :

	2022	2021	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions sur créances douteuses	21 232	21 868	-636	-3
Dotations aux provisions sur engagements hors bilan	449	323	126	39
Dotations aux provisions additionnelles	8 772	5 506	3 266	59
Dotations aux provisions collectives	15 528	15 284	244	2
Total dotations aux provisions sur créances	45 981	42 981	3 000	7
Reprises de provisions sur créances douteuses	-8 582	-4 279	-4 303	101
Reprises sur provisions sur engagements hors bilan	-321	-9	-312	3466
Reprises de provisions additionnelles	-4 783	-2 700	-2 083	77
Total reprises de provisions sur créances	-13 686	-6 988	-6 698	96
Abandon de créances	6 146	535	5 611	1049
Provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs	-	445	-445	-100
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 624	2 719	-95	-3
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs	-195	-11	-184	1673
Reprise sur provisions pour risques et charges	-464	-8 641	8 177	-95
Total	40 406	31 040	9 366	30

7-7. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur le portefeuille investissement

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2022	2021	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	-	-	-	0
Reprises de provisions sur titre d'investissement	-	-1	-1	100
Total	-	-1	-1	100

7-8. Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent, en 2022, à 112 742 KDT contre 103 662 KDT, en 2021, enregistrant une augmentation de 9 080 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2022	2021	Variations	
			Montant	(%)
Salaires	90 727	81 963	8 764	11
Charges sociales	19 118	18 346	772	4
Dotations aux provisions pour congés payés	480	848	-368	-43
Indemnité de départ à la retraite	1 316	1 294	22	2
Prime Takaful Mourafek complément de retraite	1 101	1 211	-110	-9
Total	112 742	103 662	9 080	9

7-9. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent, en 2022, à 56 011 KDT contre 59 195 KDT, en 2021, enregistrant une baisse de 3 184 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2022	2021	Variations	
			Montant	(%)
Frais divers de gestion	22 229	19 863	2 365	12
Impôts et taxes	4 245	3 400	845	25
Missions, voyages et déplacement (*)	529	295	234	79
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	4 757	5 447	-690	-13
Travaux, fournitures et services extérieurs	15 239	13 251	1 988	15
Frais Marketing et événementiel	4 033	3 269	764	23
Autres charges d'exploitation	263	210	53	25
Cotisations au FGDB	4 716	4 969	-253	-5
Dons de l'état		6 424	-6 424	-100
Impôts et taxes liés à une modification comptable	-	2 067	-2 067	-100
Total	56 011	59 195	-3 184	-5

7-10. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2022	2021	Variations	
			Montant	(%)
+ Dotations aux amortissements sur immobilisations	15 252	12 666	2 586	20
+ Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-	-	0
- Reprises de provisions sur immobilisations	-	-12	12	-100
+ Dotations aux résorptions des charges reportées	-	-	-	0
Total	15 252	12 654	2 598	21

7-11. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Sous cet intitulé figurent, les pertes et les gains non récurrents, incidents et périphériques réalisés par la Banque durant l'exercice.

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, en 2022 et en 2021, comme suit :

	2 022	2 021	Variations	
			Montant	(%)
Pénalités de retard encourues suite au contrôle fiscal	-	1 457	-1 457	-100
Amendes encourues suite au contrôle fiscal	-	710	-710	-100
Autres éléments du solde en gains et pertes	498	467	31	7
Total	498	2 634	-2 136	-81

7-12. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt au 31/12/2022 a été calculée sur la base du résultat comptable avant impôt au 31/12/2022, qui s'élève à 28 417 KDT. Le détail du calcul de la charge d'impôt au 31/12/2022 se présente ainsi :

Résultat Comptable avant impôt	98 844
Réintégrations nets	23 934
Réinvestissement	50 000
Résultat fiscal	72 772
Impôt dû au 31/12/2022	25 472
CSS au 31/12/2022	2 911
Reliquat IS 2021	34

7-13. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servies à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	2022	2021
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	70 424	60 117
Nombre d'actions ordinaires	265 000 000	265 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,2658	0,2269

Le résultat de base par action est calculé conformément aux modalités décrites au niveau de la note 4-15 supra.

Note 8. Calcul de la Zakat :

La Banque procède au calcul du montant de la Zakat due par les actionnaires ainsi que par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak et par les titulaires des titres participatifs. Le calcul, au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2022
Total Actif soumis à la Zakat	5 774 239
Total Passif soumis à la Zakat	1 429 988
Base de la Zakat	4 344 251
Montant de la Zakat due	111 973
Zakat due par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak	96 749
Zakat due par les actionnaires	14 314
Zakat due par les titulaires des titres participatifs	910
Zakat par action (en DT)	0,0540
Taux de la Zakat relative aux comptes d'investissement Mutlak	3,034%

Note 9. Notes relatives à l'état des flux de trésorerie :

9-1. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31/12/2022, un solde de 686 782 KDT contre 241 206 KDT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Caisse	52 669	44 222
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	619 096	174 075
Chèques Postaux	44	45
Banque résidentes (Compte Ordinaire)	83	170
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	14 890	22 694
Total	686 782	241 206

Note 10. Transactions avec les parties liées

10-1. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, certaines transactions ont été conclues par la Banque avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans les tableaux suivants (*montants exprimés en DT*) :

Groupes Zitouna

Opérations de l'exercice	Zitouna Takaful	Zitouna Capital	Zitouna Finance	FCPR Zitouna Moucharaka I	FCPR Zitouna Moucharaka II
Profits sur opérations de financement					
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha	22 457				
Commissions sur opérations d'assurance Takaful					
- Commissions au titre des contrats Ijara	2 061 267				
- Commissions au titre des contrats "Takaful financement"	826 716				
- Commission au titre des contrats "Takaful Incendie"	17 873				
- Commission au titre de l'assurance sur cartes	225 586				
Primes sur opérations d'assurance Takaful					
- Primes d'assurance IDR	(1 315 695)				
- Primes d'assurance groupe	(3 700 989)				
- Primes d'assurance vie Mourafek	(1 100 938)				
- Diverses autres primes d'assurance	(670 299)				
Indemnités reçues suite à des sinistres	83 260				
Rémunération des titres participatifs	640 000				
Rémunération des comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(68 591)	(49 128)	(40 057)	(55 101)	(441 788)
Rémunération des contrats Istithmar	(5 773 826)	(117 908)	(102 713)	(303 508)	(2 388 131)
Revenus Titres de Participation		371 554			659 932
Mise à disposition de locaux	10 368				
Cobranding "Communication"	4 721				
Mobiles "Communication téléphoniques"		2 297			
Mission de dépositaire de titres et des fonds				20 000	30 000
Mission de conseil et de placement		20 000			
Prise de participation					20 520 000
Soldes à la fin de l'exercice					
Créances au titre d'opérations de financement					
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha	614 416				
Créances au titre des commissions sur opérations d'assurance Takaful					
- Commissions à recevoir au titre des contrats Ijara	213 685				
Dettes au titre des primes sur opérations d'assurance Takaful					
- Diverses autres primes d'assurance à payer	133				
-Mobiles "Communication téléphoniques"		2 734			
-Païement pour compte d'autrui					
Titres participatifs	5 000 000				
Comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(6 491 241)	(2 333 910)	(1 932 571)	(4 805 955)	(38 074 579)
Contrats istithmar	(9 510 000)			(1 680 000)	
Créances au titre de la mise à disposition de personnel					
Créance au titre des Commissions de conseil et de placement		23 800			
Créance au titre de la mise à disposition de locaux					
Créance au titre du transfert de charge de Mobile					
Créance au titre de la Commission de dépositaire de titres et des fonds				23 800	35 700

Groupes Zitouna

Opérations de l'exercice	FCPR Mourafik I	FCPR Mourafik II	Zitouna Tamkeen	Majda Smart Solutions	Zitouna Paiement	Zitouna Academy
--------------------------	-----------------	------------------	-----------------	-----------------------	------------------	-----------------

Profits sur opérations de financement

- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha			293 499			
Rémunération des comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(533 158)	(39 892)	(56 135)	(218 519)		
Rémunération des contrats Istithmar	(370 433)	(546 616)	(36 201)		(301 216)	
Revenus Titres de Participation	14 014					
Mise à disposition de locaux			37 921		19 200	
Mobiles "Communication téléphoniques"			4 655	246	2 757	
Mission de dépositaire de titres et des fonds	14 520	20 000				
Prise de participation	7 500 000	32 500 000	23 652 988			140 000

Soldes à la fin de l'exercice	FCPR Mourafik I	FCPR Mourafik II	Zitouna Tamkeen	Majda Smart Solutions	Zitouna Paiement	Zitouna Academy
-------------------------------	-----------------	------------------	-----------------	-----------------------	------------------	-----------------

Créances au titre d'opérations de financement

- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha			10 036 858			
-Mobiles "Communication téléphoniques"			5 540	2 118	3 281	
-Paiement pour compte d'autrui					45 201	1 828
Comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(6 114 723)	(8 779 563)	(18 076 050)	(1 728 731)	(4 006 100)	
Créance au titre de la mise à disposition de locaux			45 126		22 849	
Créance au titre du transfert de charge de Mobile						
Créance au titre de la Commission de dépositaire de titres et des fonds	19 065	23 800				

Engagements hors bilan	FCPR Mourafik I	FCPR Mourafik II	Zitouna Tamkeen	Majda Smart Solutions	Zitouna Paiement	Zitouna Academy
------------------------	-----------------	------------------	-----------------	-----------------------	------------------	-----------------

Engagements sur opérations de financement

- Titres souscrits non libérés		13 000 000	7 057 511			
--------------------------------	--	------------	-----------	--	--	--

Autres:

Opérations de l'exercice	Société Majda Tunisie	Hôtel la Cigale Tabarka	Hôtel la Cigale Gammart h	Société Golf de Tabarka	D.G.	Victor Nazeem Ridha Agha	BORHEN EDDINE NAFATI	Adel Alaya	Samira Ghribi
Profits sur opérations de financement									
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha	870 824							22 897	
Rémunération des comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(1 120 377)	(138 085)	(2 035)	(7 109)		(12 725)	(1 204)		(1 146)
Rémunération des contrats Istithmar	(4 345 082)						(2 482)		(6 917)
Honoraires comité chariaa							(23 529)		
Jetons de présence encaissés						(155 000)	(10 500)	(185 000)	(162 500)
Hébergement à l'hôtel		(28 655)							
Soldes à la fin de l'exercice									
Créances au titre d'opérations de financement									
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha	10 160 389							259 782	
- Prêts et avances au personnel					9 431				
- Hébergement à l'hôtel		1 016							
Comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(4 608 978)	(4 513 713)	(13 636)	(18 751)		(259 398)	(46 586)	(1 812)	(3 021)
Contrats istithmar	(100 000 000)						(60 000)		

10-2. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, administrateurs et membres des comités réglementaires se détaillent comme suit

	Directeur Général		Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme (*)	1 498 800	1 006 411	1 602 500	1 312 500
Avantages postérieurs à l'emploi	84 825	-	-	-
Total	1 583 625	1 006 411	1 602 500	1 312 500

(*) Tenant compte de la prime d'intéressement relative à l'exercice 2022.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE ZITOUNA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2022, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur :

- L'audit des états financiers de la Banque ZITOUNA (la Banque) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de **5.964.690 mDT** et un résultat net bénéficiaire de **70.424 mDT** ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration du 09 mars 2023. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport sur l'audit des états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat, hormis la Zakat par action, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers de la Banque, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

3- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 4-6-2 « Provisions collectives » et en application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire n° 2022-02 du 04 mars 2022 et la circulaire n° 2023-02 du 24 février 2023, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général

dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 7.061 KDT au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, la dotation au titre de l'exercice 2022 s'établit à 15 528 KDT et l'encours de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 63 718 KDT au 31 décembre 2022 contre 48 190 KDT au 31 décembre 2021.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

4- La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

5- Le Conseil d'Administration de la Banque est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers :

6- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'**article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque (actions et titres participatifs) avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes en valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ KPMG TUNISIE

LEJ AUDIT

Moncef Boussanouga ZAMMOURI

Bessem JEDDOU

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE ZITOUNA

I. En application des dispositions de l'article **62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers (loi bancaire) et des articles **200 (nouveau) et suivants** et l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

A-1. Opérations avec la société « Zitouna Capital » :

- La Banque Zitouna a facturé, en 2022, à la société Zitouna Capital la commission lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue le 14 juin 2022, portant sur la consultation dans le domaine des investissements au profit de la Société Zitouna Capital, en contrepartie de la perception d'une commission annuelle (HT) égale à 0,25%. La commission de facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2022 s'élève à 20.000 DT HTVA, soit la somme de 23.800 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2022.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la banque du 17 Mars 2022.

- La Banque Zitouna a renouvelé, en 2022, la mise à la disposition de la société Zitouna Capital, en vertu des deux conventions conclues le 15 mars 2019 révisées au cours de 2022 (date d'effet à partir du 15 Mars 2022), d'un 1er collaborateur chargé, à temps partiel, d'assurer les fonctions de "Responsable de l'Unité d'Audit Charaique" moyennant une rémunération annuelle forfaitaire de 10.000 DT HT, et d'un 2ème collaborateur chargé, à temps partiel, d'assurer les fonctions de "Responsable Conformité et Contrôle Interne" moyennant une même rémunération annuelle forfaitaire de 10.000 DT HT. En contrepartie de ses prestations au titre desdites conventions, la Banque Zitouna a facturé, en 2022, à la société Zitouna Capital la somme de 20.000 DT HT (soit la somme de 23.800 DT TTC non encore encaissée au 31 décembre 2022) et a constaté un produit d'égal montant (compensé par une charge à raison de 90% en rémunération des services rendus par les collaborateurs concernés en application de la décision du CNR).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la banque du 17 Mars 2022.

- La société Zitouna Capital a placé, en 2022, ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2022, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats (échus au 31 décembre 2022) totalisent 117.908 DT.

A-2. Opérations avec la société « Zitouna Takaful » :

- Au cours de l'année 2022, la Banque Zitouna a émis une facture à la Société Zitouna Takaful, au titre de la quote-part de cette dernière dans les dépenses liées à une campagne publicitaire conjointe, ayant été supportée par la banque pour un montant de 4.721 DT HTVA, soit la somme de 5.619 DT TTC, et qui a été payé au cours de l'année 2022.
- La Banque Zitouna a réalisé, en 2022, des profits au titre des financements accordés à la société Zitouna Takaful qui se présentent comme suit :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2022	Créances rattachées	Taux	Profits 2022
Ijara Mouaddet Ennakl	du 01/04/2022 au 01/04/2027	96.757 DT	84.620 DT	776 DT	11%	7.400 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 26/09/2022 au 26/09/2027	385.990 DT	362.977 DT	665 DT	11%	10.896 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 12/10/2022 au 12/10/2027	175.011 DT	166.819 DT	1 019 DT	11%	4.106 DT
Total		657.758 DT	614.416 DT	2.461 DT		22.457 DT

A-3. Opérations avec le « FCPR Moucharaka II » :

- La Banque Zitouna a rémunéré, en 2022, les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Moucharaka II. Les charges encourues, en 2022, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 441.788 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2022, à 38.074.579 DT.
- Le FCPR Zitouna Moucharaka II a placé, au cours de 2022, ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2022, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats (échus au 31 décembre 2022) totalisent 2.388.131 DT.

A-4. Opérations avec le « FCPR Mourafik » :

- La Banque Zitouna a rémunéré, au cours de 2022, les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Mourafik. Les charges encourues, en 2022, par la Banque

Zitouna, à ce titre, totalisent 533.158 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2022, à 6.114.723 DT.

- Le FCPR Zitouna Mourafik a placé, au cours de 2022, ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2022, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats (échus au 31 décembre 2022) totalisent 370.433 DT.

A-5. Opérations avec le « FCPR Mourafik II » :

- La Banque Zitouna a facturé, en 2022, la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue le 08 mars 2022, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Mourafik II, en contrepartie de la perception d'une commission annuelle (HT) égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT HTVA et un maximum de 20.000 DT, HTVA. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2022 s'élève à 20.000 DT HTVA, soit la somme de 23.800 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2022. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la banque du 17 Mars 2022.
- La Banque Zitouna a rémunéré, au cours de 2022, les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Mourafik II. Les charges encourues, en 2022, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 39.892 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2022, à 8.779.563 DT.
- Le FCPR Zitouna Mourafik II a placé, en 2022, ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2022, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats (échus au 31 décembre 2022) totalisent 546.616 DT.

A-6. Opérations avec la société « Zitouna Finance » :

- La société Zitouna Finance a placé, en 2022, ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2022, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats (échus au 31 décembre 2022) totalisent 102.713 DT.

A-7. Opérations avec la société « Zitouna Tamkeen » :

- Le détachement, à compter du 09 Mai 2022, pour une durée de 3 années renouvelable, d'un directeur de la Banque auprès de la société Zitouna Tamkeen pour occuper le poste de Directeur Général de ladite filiale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la banque du 12 Août 2022.

- La société Zitouna Tamkeen a placé, en 2022, ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2022, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats (échus au 31 décembre 2022) totalisent 36.201 DT.
- La Banque Zitouna a facturé, en 2022, à la société Zitouna Tamkeen les frais de télécommunications relatifs à certains téléphones mobiles au titre de l'année 2022 pour la somme de 4.665 DT HTVA, soit la somme de 5.540 DT TTC non encore encaissée au 31 décembre 2022.

A-8. Opérations avec la société « Majda Smart Solutions » :

- La Banque Zitouna a rémunéré, au cours de 2022, les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Majda Smart Solutions. Les charges encourues, en 2022, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 218.519 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.728.731 DT.
- La Banque Zitouna a facturé, en 2022, à la société Majda Smart Solutions les frais de télécommunication relatifs à certains téléphones mobiles au titre de l'année 2022 pour la somme de 246 DT HTVA, soit la somme de 296 DT TTC non encore encaissée au 31 décembre 2022.

A-9. Opérations avec la société « Zitouna Paiement » :

- La conclusion en 2022, d'une convention selon lequel la banque Zitouna agit comme un procureur de paiement principal au profit des clients de la société Zitouna Paiement. En contrepartie de ses prestations aux termes de cette convention, la banque Zitouna perçoit des commissions variables selon la nature des opérations de paiement réalisés. Aucune commission n'a été perçue par la Banque à ce titre.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la banque du 17 Mars 2022.

- La société Zitouna Paiement a placé, en 2022, ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2022, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats (échus au 31 décembre 2022) totalisent 301.216 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2022, à 4.006.100 DT.
- La banque a mis, en 2022, à la disposition de la société Zitouna Paiement des espaces de travail à aménager dans une partie des locaux abritant les directions régionales de la Banque, pour une durée de 3 années renouvelable, moyennant une redevance annuelle dont le montant est fixé dans un avenant avec une majoration annuelle de 5%. A ce titre, la banque a facturé, en 2022, un loyer de 19.200 DT (HT), soit la somme de 22.849 DT (TTC) non encore encaissée à la date du 31 décembre 2022.

Par ailleurs, le conseil d'administration tenu le 22 décembre 2022 a autorisé l'annulation de ces contrats. Toutefois, la banque n'a pas annulé les produits de location correspondants.

- La Banque Zitouna a facturé, en 2022, à la société Zitouna Paiement les frais de télécommunications relatifs à certains téléphones mobiles au titre de l'année 2022 pour la somme de 2.757 DT HTVA, soit la somme de 3.281 DT TTC non encore encaissée au 31 décembre 2022.
- La Banque Zitouna a engagé, au cours de l'année 2022, des dépenses pour le compte de la Société Zitouna Paiement, d'un montant de 45.201 DT non encore encaissée à la date du 31 décembre 2022.

A-10. Opérations avec la société « Zitouna Academy » :

- La Banque Zitouna a engagé, au cours de l'année 2022, des dépenses pour le compte de la Société Zitouna Academy, d'un montant de 1.828 DT non encore encaissée à la date du 31 décembre 2022.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs avec des parties liées à la date de clôture de l'exercice 2022, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

B-1. Opérations avec la société « Zitouna Takaful » :

- En application de conventions conclues, antérieurement à l'exercice 2022, avec la société Zitouna Takaful, la Banque Zitouna a constaté en 2022, parmi ses produits, des commissions au titre des contrats Ijara pour la somme de 2.061.267 DT, au titre des contrats collectifs "*Takaful financement*" pour la somme de 826.716 DT, au titre des contrats "*Takaful incendie*" pour la somme de 17.873 DT et au titre de l'assurance sur cartes pour la somme de 225.586 DT. La créance de la Banque envers Zitouna Takaful s'élève, au 31 décembre 2022, au titre des commissions à recevoir, à 213.685 DT.
- En application de contrats d'assurance conclus, antérieurement à l'exercice 2022, avec la société Zitouna Takaful, la Banque Zitouna a supporté en 2022 des primes d'assurance Takaful au titre de l'assurance d'indemnité de départ à la retraite pour 1.315.695 DT (compte non tenu des contributions complémentaires fixées par l'avenant visé au II du présent rapport), de l'assurance groupe pour 3.700.989 DT, de l'assurance-vie Mourafek pour 1.100.938 DT et de diverses autres assurances (globale de Banque, multirisques professionnels, autos, etc.) pour 670.299 DT. La dette de la Banque envers Zitouna Takaful s'élève, au 31 décembre 2022, à ce titre, à 133 DT. La Banque a, par ailleurs, bénéficié en 2022 d'indemnités auprès de la même société, suite à la survenance de sinistres pour la somme de 83.260 DT.
- La Banque Zitouna a supporté, en 2022, une charge de 640.000 DT au titre de la rémunération des titres participatifs émis par la Banque et souscrits par la société Zitouna Takaful, en 2015 et 2017, pour la somme totale de 8.000.000 DT et le solde de ces titres s'élève, au 31 décembre 2022, à 5.000.000 DT.

- La Banque Zitouna a continué, en 2022, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Takaful antérieurement à l'exercice. Les charges encourues en 2022, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 68.591 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2022, à 6.491.241 DT.
- La société Zitouna Takaful a continué, en 2022, à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2022, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats, totalisent 5.773.826 DT et le solde de ces placements s'élève, au 31 décembre 2022, à 9.510.000 DT.
- La Banque Zitouna a continué, en 2022, à mettre à la disposition de la société Zitouna Takaful, le local de l'agence Lac I et a facturé, à ce titre, en 2022, un loyer de 10.368 DT (HT), soit la somme de 12.338 DT (TTC) encaissée en 2022.

B-2. Opérations avec la société Zitouna Capital et les FCPR qu'elle gère :

- La Banque Zitouna a continué, en 2022, à mettre à la disposition de la société Zitouna Capital, en vertu des deux conventions conclues le 15 mars 2019 révisées au cours de 2022 (date d'effet à partir du 15 Mars 2022), d'un 1er collaborateur chargé, à temps partiel, d'assurer les fonctions de "Responsable de l'Unité d'Audit Charaique" moyennant une rémunération annuelle forfaitaire de 10.000 DT HT, et d'un 2ème collaborateur chargé, à temps partiel, d'assurer les fonctions de "Responsable Conformité et Contrôle Interne" moyennant une même rémunération annuelle forfaitaire de 10.000 DT HT. En contrepartie de ses prestations au titre desdites conventions, la Banque Zitouna a facturé, en 2022, à la société Zitouna Capital la somme de 20.000 DT HT (soit la somme de 23.800 DT TTC non encore encaissée au 31 décembre 2022) et a constaté un produit d'égal montant (compensé par une charge à raison de 90% en rémunération des services rendus par les collaborateurs concernés en application de la décision du CNR).
- La Banque Zitouna a continué, en 2022, à facturer à la société Zitouna Capital les frais de télécommunication relatifs à certains téléphones mobiles au titre de l'année 2022 pour la somme de 2.297 DT HTVA, soit la somme de 2.734 DT TTC non encore encaissée au 31 décembre 2022.
- La Banque Zitouna a continué, en 2022, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Capital antérieurement à l'exercice. Les charges encourues, en 2022, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 49.128 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2022, à 2.333.910 DT.
- La Banque Zitouna a encaissé, en 2022, pour la somme de 371.554 DT, les revenus de la société Zitouna Capital auquel elle a souscrit antérieurement à 2022.
- La Banque Zitouna a continué, en 2022, à facturer à la société Zitouna Capital la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue le 15 mars 2019, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Moucharaka I en contrepartie de la perception d'une commission annuelle HT égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT et un maximum de 20.000 DT. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2022 s'élève à 20.000

DT HTVA, soit la somme de 23.801 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2022.

- La Banque Zitouna a continué, en 2022, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Moucharaka I antérieurement à l'exercice. Les charges encourues, en 2022, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 55.101 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2022, à 4.805.955 DT.
- Le FCPR Zitouna Moucharaka I a continué, en 2022, à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2022, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats totalisent 303.508 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.680.000 DT.
- La Banque Zitouna a continué, en 2022, à facturer la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue le 28 janvier 2021, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Moucharaka II en contrepartie de la perception d'une commission annuelle HT égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT et un maximum de 30.000 DT. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2022 s'élève à 30.000 DT HTVA, soit la somme de 35.700 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2022.
- La Banque Zitouna a encaissé, en 2022, pour la somme de 659.932 DT, les revenus du FCPR Zitouna Moucharaka II auquel elle a souscrit antérieurement à 2022.
- La Banque Zitouna a facturé, en 2022, à la société Zitouna Capital la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue le 11 décembre 2020, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Mourafik en contrepartie de la perception d'une commission annuelle HT égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT HTVA et un maximum de 20.000 DT HTVA. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2022 s'élève à 14.520 DT HTVA, soit la somme de 17.279 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2022.
- La Banque Zitouna a encaissé, en 2022, pour la somme de 14.014 DT, les revenus du FCPR Zitouna Mourafik auquel elle a souscrit antérieurement à 2022.

B-3. Opérations avec la société « Zitouna Tamkeen » :

- La Banque Zitouna a réalisé, en 2022, des profits au titre des financements accordés en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2022 à la société Zitouna Tamkeen qui se présentent comme suit :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2022	Créances rattachées	Taux	Profits 2022
Ijara Mouaddet Ennakl	du 07/04/2017 au 07/04/2022	48.601 DT	-	-	8,13%	23 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 22/06/2017 au 22/06/2022	46.641 DT	-	-	8,13%	83 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 27/10/2017 au 27/10/2022	116.007 DT	-	-	8,10%	664 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 19/04/2018 au 19/04/2023	50.497 DT	3.013 DT	9 DT	8,10%	712 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 18/09/2018 au 18/09/2023	64.018 DT	10.206 DT	36 DT	9,14%	1.571 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 13/05/2019 au 13/05/2024	74.035 DT	23.639 DT	137 DT	11,06%	3.454 DT
<i>Sous total (1)</i>			<i>36.858 DT</i>	<i>182 DT</i>		<i>6.506 DT</i>
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 15/03/2022	400.000 DT	-	-	9,78%	7.933 DT
Wakala Bel Istithmar	du 26/08/2022 au 31/01/2024	1.000.000 DT	1.000.000 DT	34.738 DT	9,77%	34.738 DT
Wakala Bel Istithmar	du 26/08/2022 au 31/07/2023	1.000.000 DT	1.000.000 DT	34.738 DT	9,77%	34.738 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/10/2022 au 30/04/2024	1.000.000 DT	1.000.000 DT	17.658 DT	9,78%	17.658 DT
Wakala Bel Istithmar	du 26/08/2022 au 31/07/2024	1.000.000 DT	1.000.000 DT	34.738 DT	9,77%	34.738 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/10/2022 au 30/11/2024	1.000.000 DT	1.000.000 DT	17.658 DT	9,78%	17.658 DT
Wakala Bel Istithmar	du 26/08/2022 au 31/01/2025	1.000.000 DT	1.000.000 DT	34.738 DT	9,77%	34.738 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/10/2022 au 30/04/2025	1.000.000 DT	1.000.000 DT	17.658 DT	9,78%	17.658 DT
Wakala Bel Istithmar	du 26/08/2022 au 31/07/2025	1.000.000 DT	1.000.000 DT	34.738 DT	9,77%	34.738 DT
Wakala Bel Istithmar	du 26/08/2022 au 26/08/2025	1.000.000 DT	1.000.000 DT	34.738 DT	9,77%	34.738 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 15/03/2022	1.000.000 DT	1.000.000 DT	17.658 DT	9,78%	17.658 DT
<i>Sous total (2)</i>			<i>10.000.000 DT</i>	<i>279.061 DT</i>		<i>286.993 DT</i>
Total (1) + (2)			<i>10.036.858 DT</i>	<i>279.243 DT</i>		<i>293.499 DT</i>

- La Banque Zitouna a continué, en 2022, à mettre à la disposition de la société Zitouna Tamkeen deux locaux sis à Sfax et à Sousse et a facturé, à ce titre, en 2022, un loyer de 37.921 DT HT, soit la somme de 45.126 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2022.
- La Banque Zitouna a continué, en 2022, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Tamkeen antérieurement à l'exercice 2022. Les charges encourues, en 2022, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 56.135 DT et le solde de ces comptes s'élève au 31 décembre 2022 à 18.076.050 DT.

B-4. Opérations avec la société Zitouna Finance :

- La Banque Zitouna a continué en 2022 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Finance antérieurement à l'exercice. Les charges encourues, en 2022, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 40.057 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.932.571 DT.

B-5. Opérations avec la société Majda Smart Solutions :

- La facturation, en 2022, à la société Majda Smart Solutions, des primes d'assurances supportés par la banque au titre du même cadre susvisé détaché auprès de ladite société pour occuper le poste de DG, et ce, pour le montant de total HT de 1.779 DT, soit un montant TTC de 2.118 DT non encore encaissée à la date du 31 décembre 2022.

B-6. Opérations avec d'autres parties liées :

- La Banque Zitouna a réalisé, en 2022, des profits au titre des financements accordés en 2021 et 2022 à la société Majda Tunisie qui se présentent comme suit :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2022	Créances rattachées	Taux	Profits 2022
Tamwil Mouaddet Ennakl	du 18/05/2021 au 17/05/2026	287.657 DT	209.315 DT	692 DT	8,50%	19.987 DT
Wakala Bel Istithmar	du 27/10/2021 au 26/10/2024	7.726.000 DT	4.951.074 DT	5.845 DT	8,50%	529.643 DT
Wakala Bel Istithmar	du 18/03/2022 au 17/10/2023	5.000.000 DT	5.000.000 DT	341.180 DT	8,50%	341.180 DT
Total			10.160.389 DT	347.717DT		890.811 DT

- Le financement accordé en 2020, à M. Adel ALAYA, administrateur, a continué en 2022 à produire ses effets selon les conditions suivantes :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2022	Créances rattachées	Taux	Profits 2022
Tamouil Menzel	du 03/02/2020 au 03/01/2027	400.000 DT	259.782 DT	1.629 DT	8,06%	22.897 DT

- Le financement accordé en 2022, à M. Hamdi Ben Rejeb, administrateur, a produit en 2022 ses effets selon les conditions suivantes :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2022	Créances rattachées	Taux	Profits 2022
Mourabaha Tamouil Menzel	du 15/03/2022 au 15/03/2032	611.895 DT	579.325 DT	1.802 DT	7,00%	33.174 DT

- Le financement accordé en 2015, à M. Bessem Jeddou, commissaire aux comptes, a continué en 2022 à produire ses effets selon les conditions suivantes :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2022	Créances rattachées	Taux	Profits 2022
Mourabha Menzel	du 25/12/2015 au 24/12/2030	208.000 DT	143.674 DT	195 DT	7,25%	10.474 DT

- La Banque Zitouna a continué, en 2022, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par diverses parties liées antérieurement à l'exercice. Les charges encourues en 2022, par la Banque Zitouna, à ce titre, ainsi que les soldes de ces comptes au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

Comptes de dépôts participatifs	<i>Société</i>	<i>Hôtel la</i>	<i>Société</i>	<i>Hôtel la</i>	<i>Victor</i>	<i>Samira</i>	<i>Nabila Ben</i>
	<i>Majda Tunisie</i>	<i>Cigale Tabarka</i>	<i>Golf de Tabarka</i>	<i>Cigale Gammarth</i>	<i>Nazeem Ridha Agha</i>	<i>Ghribi</i>	<i>Yedder</i>
Rémunération des comptes (Exercice 2022)	1.120.377	138.085	7.109	2.035	12.725	1.146	4.580
Soldes des comptes au 31/12/2022	4.608.978	4.513.713	18.751	13.636	259.398	3.021	85.512

Comptes de dépôts participatifs	<i>BorhenEddine</i>	<i>Abdessattar</i>	<i>Hichem</i>
	<i>Naffeti</i>	<i>El Kouildi</i>	<i>Rabboudi</i>
Rémunération des comptes (Exercice 2022)	1.204	78.393	1.157
Soldes des comptes au 31/12/2022	46.586	1.773.804	9.168

- Plusieurs parties liées, au cours de 2022, ont conclu des contrats Istithmar avec la banque Zitouna. Les charges encourues en 2022, par la Banque Zitouna, à ce titre, ainsi que les soldes de ces comptes au 31 décembre 2022 se présentent comme suit:

Comptes Istithmar	<i>Société</i>	<i>BorhenEddine</i>	<i>Samira</i>	<i>Nabila</i>	<i>Bessem</i>
	<i>Majda Tunisie</i>	<i>Naffeti</i>	<i>Ghribi</i>	<i>Ben Yedder</i>	<i>Jeddou</i>
Rémunération des comptes (Exercice 2022)	4.345.082	2.482	6.917	9.899	1.461
Soldes des comptes au 31/12/2022	100.000.000	60.000	-	150.000	-

Par ailleurs, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération réalisée, en 2022, relative à des conventions antérieures.

C- Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants

C-1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales portent sur :

1- La rémunération du Directeur Général, M. Nabil EL MADANI, fixée notamment par décision du Conseil d'Administration du 7 février 2020. Cette rémunération est composée des émoluments et avantages suivants :

(a) Des avantages à court terme composés de salaires mensuels, d'un 13^{ème} mois, d'une prime d'intéressement fixée, chaque année, par le Conseil d'Administration en fonction des performances de la Banque, d'avantages en nature sous forme de la mise à disposition d'une voiture de fonction, d'une prise en charge des prestations téléphoniques et des tickets restaurants, ainsi que des cotisations sociales patronales au titre du régime normal et du régime complémentaire et des cotisations patronales au titre d'une assurance groupe.

(b) Des avantages à court terme, fixés par décision du Conseil d'Administration du 25 mars 2020, correspondant à la rétrocession des jetons de présence revenant à la Banque Zitouna, en sa qualité de membre de conseil d'administration de certaines sociétés apparentées, au représentant légal de la Banque.

(c) Des avantages postérieurs à l'emploi correspondant aux primes d'assurance de l'indemnité de départ à la retraite et aux contributions patronales au titre du régime Mourafik.

2- Les jetons de présence servis aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités émanant du conseil d'administration.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ^{(1) (2)}		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	1 498 800	1 006 411	1 602 500	1 312 500
Avantages postérieurs à l'emploi	84 825			
Total 2022	1 583 625	1 006 411	1 602 500	1 312 500

⁽¹⁾ Des financements ont été accordés à l'actuel Directeur Général, et ce, préalablement à sa désignation en qualité par le Conseil d'Administration réuni le 27 septembre 2019, à savoir :

- Tamouil Akkaret El Afred dont l'encours majoré des créances rattachées s'élève, au 31 décembre 2022, à 9.434 DT. Les profits constatés parmi les produits de la Banque, en 2022, s'élèvent à 647 DT.

(2) Compte non tenu du montant des jetons de présence rétrocedés et perçus directement par le Directeur Général en sa qualité de représentant permanent de la Banque dans les conseils d'administration au sein desquels cette dernière est désignée en qualité d'administrateur, et ce, en application de la décision du Conseil d'Administration de la Banque du 25 mars 2020.

II. Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article **202** du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues en 2022, autres que les rémunérations des dirigeants, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du même code.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature, les modalités et l'incidence desdites conventions sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 peuvent être récapitulées comme suit :

- La souscription, en 2022, au capital de la société Zitouna Tamkeen avec la renonciation de la Banque à son droit préférentiel de souscription à une augmentation du capital de la société Zitouna Tamkeen, décidée dans le cadre d'une opération de l'augmentation de capital au 31.000.000 DT pour la somme de 20.277.706 DT (qui serait ramenée à 23.652.988 DT suite à l'attribution définitive des actions non souscrites par certains actionnaires), libérée dans la limite de 50% pour un montant de 16.595.477 DT.
- L'augmentation, en 2022, de la souscription au FCPR Zitouna Mourafik, de 15.000.000 DT à 22.500.000 DT intégralement libérée.
- La souscription, en 2022, au FCPR Zitouna Mourafik II, pour 19.500.000 DT intégralement libérée.
- L'augmentation, en 2022, de la souscription au FCPR Zitouna Moucharaka II, de 27.330.000 DT à 47.850.000 DT intégralement libérée.
- La souscription, en 2022, à l'augmentation du capital de la société Zitouna Academy, pour la somme de 140.000 DT intégralement libérée.
- L'attribution à la Banque Zitouna, en vertu d'une convention conclue le 08 mars 2022, de la mission de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le Mourafik II. En contrepartie de ses prestations au titre de ladite convention, la Banque Zitouna perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets avec un minimum de 10.000 DTHTVA et un maximum de 20.000 DTHTVA.

- La conclusion, en décembre 2022, des avenants aux contrats Takaful avec la société Zitouna Takaful au titre de diverses assurances (multi garanties, globale de banque, équipements, matériels et installations électroniques) portant modification des capitaux assurés et des garanties. Ces avenants prennent tout effet au 1er janvier 2023 et n'ont pas, par conséquent, impacté les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Les cautions de bonne exécution et de soumission, dans le cadre de marchés publics, données, en 2022, avec blocage de fonds, à la société Zitouna Takaful pour la somme totale de 304.100 DT dont 230.600 DT non échue au 31 décembre 2022. Aucune commission sur cautions n'a été perçue par la Banque à ce titre.

Ces opérations et conventions n'ont pas été soumises, par omission, à la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 62 de la loi bancaire ainsi que par l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales.

Nous signalons, en outre, l'absence du nouveau rapport des commissaires aux comptes prévu par les articles 29 et 39 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement, pour toutes les conventions signées au cours de 2022.

Tunis, le 05 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ KPMG TUNISIE

LEJ AUDIT

Moncef Boussanouga ZAMMOURI

Bessem JEDDOU